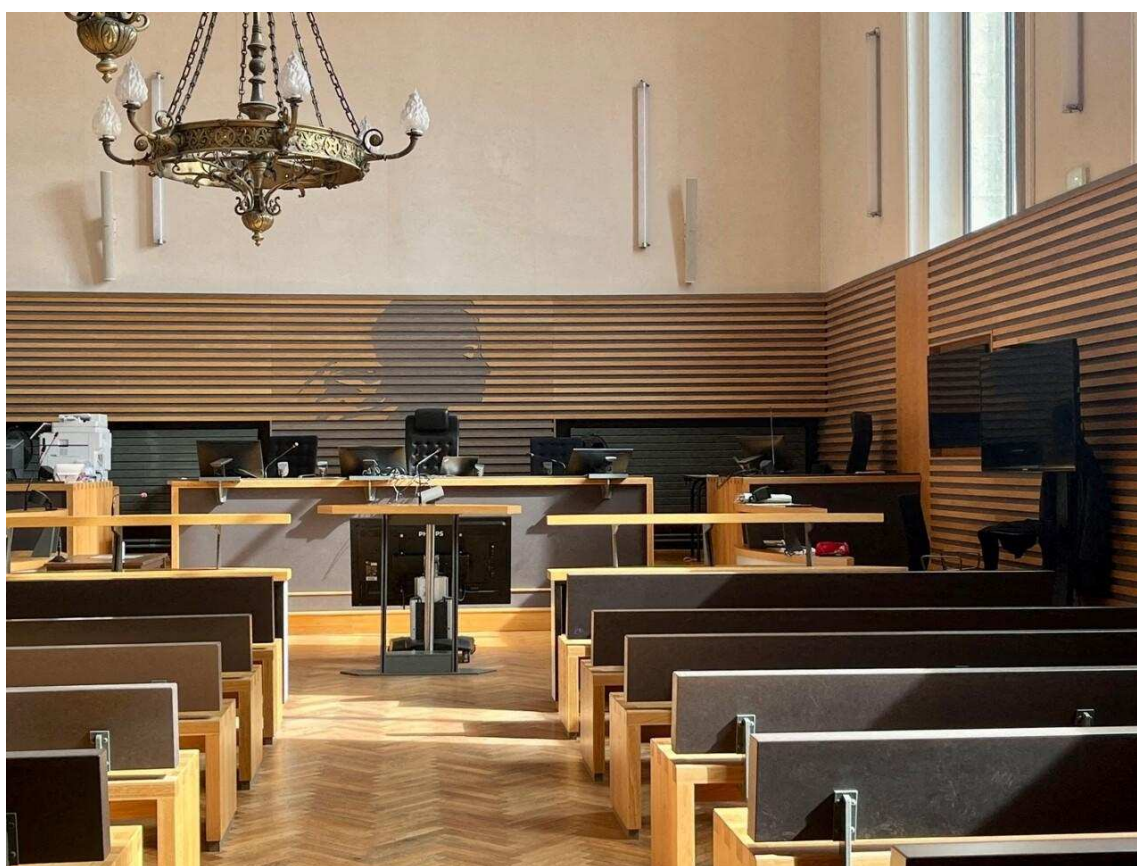


panorapresse.ouest-france.fr

Un prof de lettres du Havre cherchait de la pédopornographie sur le dark web : « Je ne suis pas un prédateur »

5-6 minutes

Un professeur de lettres, à la retraite depuis septembre 2025, a été condamné à 12 mois de prison avec sursis par le tribunal du [Havre](#) pour détention d'images pédopornographiques.



Un professeur de lettres, à la retraite depuis septembre 2025, a été ?? par le tribunal du [Havre](#) pour détention d'images pédopornographiques et corruption de mineur.

Détention d'images pédopornographiques et corruption de mineurs, voici les faits pour lesquels Philippe* a comparu, ce lundi 15 décembre 2025, en fin d'après-midi, devant la chambre correctionnelle du tribunal judiciaire du [Havre](#). Professeur de lettres dans un établissement scolaire de la cité océane, et également réserviste dans la Marine nationale, le prévenu est à la retraite depuis le 1er septembre 2025. C'est à la suite d'un signalement de l'une de ses collègues de cette seconde activité qu'une enquête a été ouverte fin novembre 2024.

Plusieurs images et vidéos à caractère pédopornographique retrouvées

Alors que l'homme aujourd'hui âgé de 65 ans lui a prêté son ordinateur, elle y trouve « des photos de femmes assez jeunes qui tenaient des godemichets », relate la présidente du tribunal lors de l'audience. « Une collègue dit avoir reçu des photos pornographiques », ajoute-t-elle.

Philippe est interpellé en avril 2025 à son domicile. Lors de la perquisition, son ordinateur, son téléphone et sa tablette sont saisis. Les enquêteurs y trouveront plusieurs images et vidéos à caractère pédopornographique, mettant en scène parfois des enfants très jeunes. « C'est un informaticien qui a retrouvé des images qui étaient dans la mémoire tampon », tente de justifier le prévenu à la barre.

Poupée pédopornographique Shein : un acheteur de l'agglomération de [Rouen](#) cachait des vidéos glaçantes

« Mais ces images vous les aviez quand même ?, ajoute la magistrate. En quoi ça vous attire de mettre 'teen' (adolescente) en recherche ? » « C'est le goût de certains hommes pour les jeunes femmes », rétorque-t-il. « Mais pourquoi vous le faisiez ? », insiste la présidente. « À un moment, j'ai eu du plaisir », finit-il par reconnaître. Un plaisir avec des « voyages et promenades », comme il le dit, sur le dark web sexuel qui aurait duré « pendant deux ans » selon lui.

Est-il pédocriminel ? "Oui j'ai dû l'être"

C'est une émission diffusée sur France Inter qui lui aurait servi de déclic et qu'il aurait, selon ses dires, cessé par la suite ces agissements et arrêté de contester les faits qui lui étaient reprochés. « C'est une décision dure à prendre. Je me suis rendu compte que derrière ces enfants, il y a des victimes », indique-t-il.

Un policier, ancien chef de la brigade des mineurs de [Rouen](#), soupçonné de pédocriminalité et incarcéré

Face au tribunal, Philippe semble tout de même avoir du mal à mettre des mots sur sa situation. « Est-ce que vous êtes un pédophile ? », lui demande la procureure de la République. Réponse de l'intéressé : « Non, absolument pas ».

Et le ministère public d'appuyer : « Le fait de détenir des images pédopornographiques, est-ce pédophile ? » « À ce moment-là, oui je pense. Oui j'ai dû l'être mais vous ne me trouverez pas en train d'acheter une poupée sexuelle. J'ai plongé dans les plus bas-fonds du sexe déviant, admet-il. Je ne suis pas un prédateur. Je n'approcherai jamais un gamin. »

Relaxé pour les faits de corruption de mineurs mais condamné pour le reste

Philippe était également jugé pour corruption de mineurs. « Monsieur T. fait des remarques déplacées et nous montrent des photos bizarres », témoignent, à l'époque des faits, des anciens élèves en classe de 5e dans un rapport transmis au chef d'établissement pour lequel « aucune suite n'a été donnée par le collègue », précise la présidente du tribunal. Pour l'ex-professeur, il s'agit d'« un cours sur les images subliminales ». Deux des collégiennes étaient présentes à l'audience avec leur maman.

L'homme a été relaxé pour ces faits de corruption de mineurs mais il a été reconnu coupable pour la détention d'images pédopornographiques. Il a été condamné à 12 mois d'emprisonnement assortis d'un sursis probatoire de 24 mois comportant une obligation de soins psychiatriques et addictologiques et de régler les sommes dues au Trésor public. Une amende de 3 000 euros a également été prononcée à son encontre**.

A titre de peine complémentaire, une interdiction d'activité en lien avec les mineurs pendant dix ans. Il est désormais inscrit au FIJAIS, le fichier des auteurs d'infractions sexuelles ou violentes.

*Le prénom a été modifié

**Cette peine est susceptible d'appel. Tout justiciable demeure présumé innocent tant que toutes les voies de recours n'ont pas été épuisées

Suivez l'actualité du [Havre](#) sur notre chaîne WhatsApp et sur notre compte TikTok